

puissances latines du continent étaient probablement sympathiques au sentiment fédéraliste de l'Assemblée; cependant, en raison de la règle de l'unanimité, la tendance était à la circonspection. Le Comité a décidé à sa réunion de novembre de renvoyer les recommandations de l'Assemblée touchant la révision du Statut du Conseil à un comité d'experts qui devra faire son rapport avant la session de l'an prochain. Il a, de plus, recommandé aux gouvernements membres d'adopter le projet de convention sur les droits de l'homme que l'Assemblée a approuvé récemment.

L'Assemblée n'ayant rien accompli de plus remarquable, ceux qui avaient fondé de grands espoirs sur cette deuxième session ont été profondément déçus. Néanmoins, en donnant une expression à l'opinion de plus en plus unie de l'Europe, elle a joué un rôle dont le retentissement se fait maintenant sentir dans les diverses mesures que l'on prend pour donner une plus grande unité au monde européen. Pour cette raison, et aussi à cause des conséquences que cette tendance vers une collaboration plus étroite entre les nations de l'Europe occidentale peut avoir sur la prospérité et la puissance d'une partie du monde à laquelle le Canada est si intimement lié, notre pays s'est fait représenter à Strasbourg par un observateur qui y a suivi toutes les délibérations. Il en a retiré entre autres avantages celui de prendre une connaissance plus immédiate du mouvement d'unification de l'Europe occidentale, et de pouvoir juger de la force de ce mouvement et de ses conséquences probables. Il convient de relever qu'à sa dernière session l'Assemblée consultative a adopté une résolution chargeant la Commission permanente d'inviter les pays qui ont des liens constitutionnels avec des Etats membres du Conseil à envoyer des observateurs à la prochaine session de l'Assemblée. On compte apparemment que ces observateurs faciliteront plus tard les consultations entre les pays intéressés quant aux moyens d'assurer une juste représentation des intérêts des pays ainsi rattachés par leur constitution à des membres du Conseil.

Europe occidentale et Scandinavie

Afin de faire face aux événements menaçants survenus en Europe orientale et en Extrême-Orient, les pays de l'Europe occidentale et de la Scandinavie ont redoublé d'effort pour trouver au problème de la sécurité une solution fondée sur des mesures collectives. Cette tendance vers une unité plus étroite s'est manifestée non seulement par l'expérience de Strasbourg, qui vise à constituer une fédération politique complète des pays de l'Europe occidentale sous l'égide du Conseil de l'Europe, mais aussi par certaines propositions de moindre portée quoique aussi lourdes de conséquences, tendant à une intégration économique et politique plus étroite de l'Europe occidentale. Le problème allemand a jeté son ombre sur toutes ces initiatives, surtout aux yeux de la France. Il s'agit essentiellement de trouver une formule qui renforcera le potentiel de défense de l'Europe